



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le système du bonus/malus en matière d'accidents du travail trouve son origine dans la réforme de l'Assurance accident et le règlement grand-ducal du 8 février 2018.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Comment a évolué le système du bonus/malus dans le cadre de l'Assurance accident depuis sa mise en vigueur ?
- Combien d'entreprises profitent depuis, année par année, d'une réduction de leur cotisation pour de bons résultats en matière d'accidents du travail et combien voient leur cotisation augmenter par le malus ?
- Comment ont évolué les cotisations des entreprises par rapport aux cotisations qu'ils ont payé avant la réforme de l'Assurance accident ?
- Madame la Ministre entend-elle apporter des modifications à cette législation et le cas échéant, lesquelles ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député